

PROCES-VERBAL

Le Bureau électoral, constatant :

- qu'une seule liste, comprenant le nom d'un candidat, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),
- qu'un seul siège est à repourvoir,

PROCLAMME

Monsieur Nils MONBARON, né le 14.09.1969, originaire de Tramelan (BE), domicilié à la Route du Vaulion 64 à Romainmôtier, **élu tacitement Syndic** pour la législature 2021-2026.

Ce procès-verbal doit être affiché au pilier public et transmis au Préfet.

Au nom du bureau électoral :

Le président



Le secrétaire

